

Les solutions de financement



pour les PME de la filière aéronautique

oseo.fr

Mars 2008

**OSEO
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 MAISONS-ALFORT cedex
☎ : 01 41 79 80 00**

Besoins financiers	Types de solutions	Solutions OSEO en partenariat avec l'Etat et les Régions
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de composants et systèmes pour les nouveaux programmes aéronautiques (appels d'offres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avance remboursable à long terme aux sous-traitants des grands donneurs d'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> • Avance remboursable (taux d'actualisation + redevances) en cas de succès du projet, jusqu'à 40 % des coûts de développement des équipements pour avions, sur fonds gérés par OSEO, dans le cadre d'une action déléguée par l'Etat (1).
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de RDI : Recherche/ Développement/ Innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Avance remboursable (taux 0) en cas de succès du projet, de 25 à 70% des dépenses du devis, en fonction de la taille de l'entreprise (1) et des caractéristiques du projet collaboratif ou non • Faisabilité ou développement du projet en recherche industrielle et/ou développement expérimental • Subvention plafonnée à 50 000 € (aide à la faisabilité et au partenariat technologique).
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de RDI collaboratif avec ruptures technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'Innovation Stratégique Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention, à intensité max de 50%, pour les travaux relevant de la recherche industrielle et Avance remboursable (taux d'actualisation), à intensité max de 40%, pour ceux relevant du développement expérimental • Projet collaboratif coordonné par un chef de file, impliquant des ruptures ou des sauts technologiques majeurs et présentant des objectifs industriels prometteurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Préfinancement des coûts de développement non récurrents, dits coûts «NRC», Financement des dépenses immatérielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO⁽²⁾ sur crédit bancaire jusqu'à 60 % Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région (3) • Contrat de Développement Innovation OSEO⁽²⁾ jusqu'à 400 000 € (6 ans – 1 an de différé) Financement porté à 600 000 € avec l'aide de la Région (3).
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'immobilisations corporelles (matériels, immobilier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit moyen/long terme, • Crédit-bail mobilier Location financière • Crédit-bail immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement OSEO (3 à 15 ans) aux côtés des partenaires bancaires et/ou garantie OSEO⁽²⁾ (40 %) Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région (3).

Besoins financiers	Types de solutions	Solutions OSEO en partenariat avec l'Etat et les Régions
<ul style="list-style-type: none"> • Rachat de sociétés dans le cadre d'une croissance externe ou d'une transmission d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie • Prêt mezzanine • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement par OSEO aux côtés des partenaires bancaires et/ou garantie OSEO⁽²⁾ des crédits bancaires (50 %) Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région (3).
<ul style="list-style-type: none"> • Achat ou constitution d'une filiale étrangère (hors Union Européenne et quelques autres pays étrangers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO (du risque d'échec économique de l'implantation) sur les apports en fonds propres et quasi fonds propres faits à la filiale à hauteur de 50 % • Cette garantie peut être déléguée à la banque qui finance les apports.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du fonds de roulement de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie OSEO⁽²⁾ sur le fonds Renforcement de la Structure Financière (50 %) Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région (3).
<ul style="list-style-type: none"> • Financement des délais de règlement des factures • Garanties sur marchés (4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de financement à court terme • Caution bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Avance Plus OSEO aux côtés des lignes des partenaires bancaires • Garantie OSEO⁽²⁾ sur le fonds Court Terme (50%).
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du Crédit impôt recherche (CIR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement par OSEO⁽²⁾ de la créance jusqu'à son remboursement par l'Etat.

(1) Entreprises éligibles à l'avance remboursable aux entreprises sous-traitantes de la filière aéronautique et à l'aide à l'innovation :

Entreprises de moins de 2.000 personnes et dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par une société ne respectant pas ce critère.

(2) Entreprises éligibles (définition européenne de la PME) :

PME respectant à la fois les trois critères suivants :

- moins de 250 personnes employées (en consolidé),
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros, ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros (en consolidé),
- dont le capital n'est pas détenu à 25 % ou plus par une entreprise qui ne répond pas à la définition européenne de la PME, sauf dans le cas des Organismes de Fonds Propres (excepté s'ils détiennent la majorité du capital ou des droits de vote conjointement).

(3) Consulter la Direction Régionale d'OSEO, pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée (coordonnées sur oseo.fr).

(4) Garantie de soumission, restitution d'acompte, bonne fin, retenue de garantie, d'achèvement.